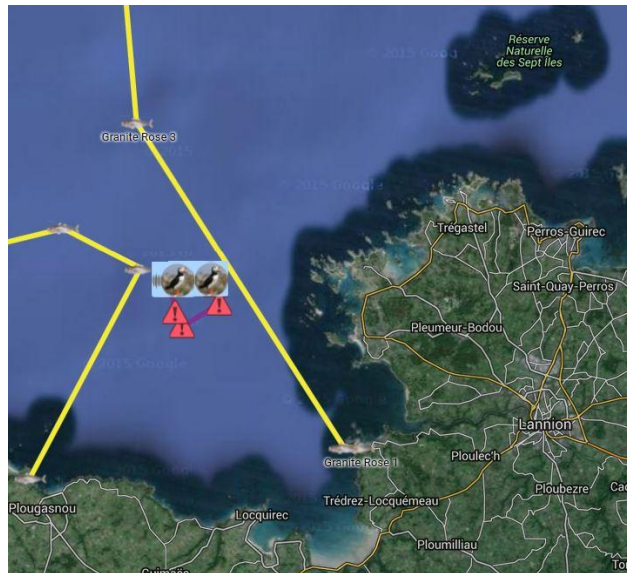


Extraction de sable : de quoi s'agit-il ?

D'une part, un industriel de l'agro-alimentaire, le groupe Roullier basé à St Malo et dont la filiale, la Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN), a déposé un dossier pour une extraction de sable coquillier démesurée : la réduction des volumes a permis ensuite de donner l'impression d'avoir fait des concessions lors de l'accord signé, chez Macron, accord parfois qualifié de "bon compromis". Ce sable calcaire est présenté comme une nécessité pour répondre à l'agriculture bretonne industrielle, avec des tonnages annoncés au-delà des "besoins" et permettront majoritairement une transformation pour des engrais à forte plus-value... vers la France et plusieurs pays européens.

D'autre part une dune naturelle résultant de dépôts sédimentaires accumulés ici au fil des millénaires et située entre 2 zones Natura 2000. C'est cette dune que nous appelons à défendre et à occuper symboliquement [depuis ce site](#)



où près de 1 000 petits macareux se sont installés progressivement ([voir la carte](#))

Enjeux écologiques :

Il n'y a pas de bon compromis : il y a tout simplement autorisation de destruction d'une dune sous-marine à une profondeur relativement faible où vit notamment du lançon. Autorisation accordée avant communication d'un dossier complet toujours en attente.

Mais que sait-on du lançon ? Que c'est un maillon essentiel de la chaîne alimentaire, qu'affectionnent de nombreux poissons et oiseaux comme [le macareux moine](#), espèce protégée nichant dans la réserve de l'archipel des 7 Îles. L'étude sur le lançon en cette zone est à ce jour presque complète, et suffit à dire que cette dune est pour une espèce au moins, une nurserie (alimentation) et une frayère (reproduction), a minima une zone de transit pour les 2 autres espèces.

Il est désormais avéré que l'extraction annonce ici la disparition irréversible d'au moins une espèce.

En Baie de Lannion, [un mytiliculteur](#) a développé une activité en pleine mer, reconnue dans toute la région et au-delà. La qualité des eaux lui permet une production importante et de haute qualité, avec label AB.

Quels effets aura le nuage turbide provoqué par le pompage et s'étendant sur une zone évaluée à 25 fois le site aspiré, sur le plancton dont se nourrissent les moules ? Quels effets sur ces bactéries et micro-algues pouvant contribuer à la production d'un plancton toxique pour certaines espèces ? Quels effets aura la perte de lumière induite par ce nuage turbide sur l'ensemble du biotope ?

Quels seront les effets sur la migration de poissons remontant par l'estuaire du fleuve Léguer classé parmi les meilleurs de France pour le saumon atlantique ?

Quels seront les effets progressifs et invisibles, sur l'érosion du trait de côte déjà fortement fragilisé par les phénomènes naturels et l'urbanisation ? En 15 ans d'exploitation, c'est l'équivalent de plus de 12 fois la Tour

Montparnasse qui sera extrait. Progressivement, la mer "récupèrera son bien" selon ce que les courants modifiés décideront...

Enjeux économiques :

L'étude socio-économique est une exigence réglementaire afin d'avoir des indicateurs à suivre pour mesurer les incidences sur le tissu socio-économique local (tourisme, activités économiques, pêche, loisirs...). La CAN est incapable de présenter des chiffres mis à jour du nombre de mouillages dans les ports. Et les autres activités ? Rien sur le centre de plongée (de portée internationale), rien sur les chantiers navals (pêche et plaisance). Qu'en est-il des emplois directs, indirects ? Encore une condition non remplie, **là aussi tout le monde attendra satisfaction !**

Solution alternative : la dune au large.

C'est une exigence ministérielle qu'une étude soit menée vers une autre dune située bien plus au large. Cette étude va attendre longtemps car elle suppose un navire permettant une exploitation à des profondeurs dépassant les capacités du sablier de la CAN. Il lui faudrait investir et **il est plus simple de piller les ressources naturelles proches du littoral, quitte à détruite ce biotope fragile situé entre deux zones Natura 2000.** Cette alternative est par ailleurs controversée, mais le débat n'est pas là.

A toutes ces questions, des réponses très insuffisantes voire inexistantes.

On peut toutefois se demander comment un décret ministériel et des arrêtés ont ainsi pu être signés sans une connaissance affinée de ce milieu sensible et en dépit d'une opposition locale forte et très large.

Pour s'opposer à l'extraction et soutenir nos actions :

- participez à cette cyberaction
- occuper la zone par un don de 5 €

NON AU PILLAGE



DUNE A DEFENDRE

Peuple des Dunes de Batz à Bréhat

peupledesdunes22.fr

Avec l'association
Peuple des Dunes de Batz à Bréhat

Occupez la zone pour dire

Non à l'extraction

de sable en Baie de Lannion



5€ pour prendre votre part d'action
5€ pour sauver lançons et macareux

www.peupledesdunes22.fr

Et merci de soutenir également Cyberacteurs qui n'existerait pas sans nos dons !